

Date de convocation : 17 novembre 2017

Le 23 novembre 2017 à 20h00

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents :

En tant que titulaires : Monsieur Joël PIZY, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Monsieur Philippe DURON, Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Philippe LAILLER (délibérations 1 à 3), Madame Joëlle LEBREUILLY, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Sophie SIMONNET, Madame Josette TRAVERT (délibérations 1 et 2), Madame Martine VINCENT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Claude YVER, Monsieur Mickaël BERTRAND, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Ernest HARDEL (délibérations 1 à 3), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibérations 1 à 3), Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (délibérations 1 et 2), Monsieur Stéphane LEBREUILLY, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Gérard LENEVEU, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA, Monsieur Philippe LAFORGE, Madame Sylviane LEPOITTEVIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Baya MOKHTARI, Madame Nadège SIMON, Monsieur Rodolphe THOMAS, Monsieur Joël BELLANGER, Madame Sylvaine BAUMARD, Madame Martine LHERMENIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Monsieur Joël JEANNE, Madame Annick FARCY, Monsieur Romain BAIL, Monsieur André LEDRAN, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Denis VIEL, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Aurore BRUAND, Monsieur Jacques VIRLOUVET, Monsieur Pascal LECOEUR, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Christophe LEMARCHAND, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Didier LHERMITE, Monsieur Olivier DÉRU (délibérations 1 et 2), Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Catherine GIRAULT.

En tant que suppléants : Madame Christine RAGE suppléante de Monsieur Rémi POIRIER

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Marc MILLET, Madame Nathalie BOURHIS à Madame Catherine GIRAULT, Madame Véronique BOUTÉ à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Samia CHEHAB à Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Josette TRAVERT (délibérations 1 et 2), Madame Emmanuelle DORMOY à Madame Martine VINCENT, Monsieur Bruno DURAND à Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Emilie FREYMUTH à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Philippe LAILLER à Mme Joëlle LEBREUILLY (délibérations 4 à 23), Monsieur Richard LECAPLAIN à Monsieur Michel LE LAN, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Mireille NOËL à Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ, Madame Anne RAFFIN à Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame

Patricia ZARAGOZA-NODET à Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT à Monsieur Marc LECERF (délibérations 3 à 23), Monsieur Patrick LESELLIER à Monsieur Pascal LECOEUR, Madame Claudie RIGOT à Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Stéphanie YON-COURTIN à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Serge CALMELS à Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur Joël BELLANGER (délibérations 3 à 23), Monsieur Sébastien DEBIEU à Madame Nelly LAVILLE.

Excusés : Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (délibérations 3 à 23), Madame Josette TRAVERT (délibérations 3 à 23), Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Ernest HARDEL (délibérations 4 à 23), Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET (délibérations 4 à 23), Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Christian PIÉLOT.

Le conseil désigne secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-2017-11-23/01 - Composition du Bureau communautaire - Election d'un 2ème Vice-Président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président, et proclame le résultat de cette élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret :

Candidat M. Michel LAFONT

Nombre de votants : 106
Bulletins blancs ou nuls : 15
Suffrages exprimés : 91
Majorité absolue : 46

M. Michel LAFONT a obtenu 91 voix est élu 2^{ème} vice-président et installé.

N° C-2017-11-23/02 - Composition du Bureau communautaire - Election d'un 15e vice-président

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du 15^{ème} vice-président et proclame le résultat de cette élection à laquelle il a été procédé au scrutin secret :

Candidat M. Aristide OLIVIER

Nombre de votants : 106
Bulletins blancs ou nuls : 26
Suffrages exprimés : 80
Majorité absolue : 41

M. Aristide OLIVIER est élu 15^{ème} vice-président (80 voix) et est installé.

Le conseil prend acte du nouvel ordre des vice-présidents au sein du Bureau communautaire :

1^{er} Vice-Président : M. Rodolphe THOMAS
2^{ème} Vice-Président : M. Michel LAFONT
3^{ème} Vice-Président : M. Philippe JOUIN
4^{ème} Vice-Président : M. Michel PATARD LEGENDRE

5ème Vice-Président : Mme Hélène BURGAT
 6ème Vice-Président : M. Romain BAIL
 7ème Vice-Président : M. Dominique GOUTTE
 8ème Vice-Président : M. Marc POTTIER
 9ème Vice-Président : M. Jean Marie GUILLEMIN
 10ème Vice-Président : M. Marc LECERF
 11ème Vice-Président : M. Michel MARIE
 12ème Vice-Président : M. Dominique VINOT-BATTISTONI
 13ème Vice-Président : Mme Stéphanie YON-COURTIN
 14ème Vice-Président : M. Franck GUÉGUÉNIAT
 15ème Vice-Président : M. Aristide OLIVIER

N° C-2017-11-23/03 - Composition du Bureau communautaire - Election d'un membre du bureau

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau et procède à son élection par vote à bulletin secret, dont le résultat est le suivant :

Candidat : M. Didier LHERMITE

Nombre de votants : 104
 Bulletins blancs ou nuls : 12
 Suffrages exprimés : 92
 Majorité absolue : 47

Le conseil proclame M. Didier LHERMITE élu 31ème membre du bureau (92 voix) et le déclare installé.

Le Bureau communautaire est déclaré complet.

N° C-2017-11-23/04 - Installation des conseillers communautaires suppléants de la communauté urbaine

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte des noms des conseillers communautaires suppléants par commune qui sont déclarés installés.

Communes	Suppléant
Authie	Martine HOORELBEKE
Bénouville	Odette OUNAS
Biéville-Beuville	Françoise DE SLOOVERE
Bourguébus	Nathalie MACIEJEWSKI
Bretteville sur Odon	Barbara RAINE
Cairon	Catherine LECHEVALLIER
Cambes en Plaine	Joel SUZANNE
Carpiquet	Pascale DUMAINE
Colleville-Montgomery	Dominique HANSEN
Cormelles le Royal	Pascale BOURSIN
Cuverville	Jocelyne DESTIGNY
Démouville	Monique GODEFROY
Épron	Alain LEMÉNOREL
Éterville	Florence JOUANNEAU
Fleury sur Orne	Jacqueline BAURY

Garcelles-Secqueville	Florence BOULAY
Giberville	Edith GUILLOT
Grentheville	Hervé ROBERT
Hermanville sur mer	Emmanuelle JARDIN-PAYET
Hubert Folie	Patrice MATHON
Le Fresne Camilly	Laurent FORESTIER
Lion sur mer	Eva SIX-BOUVIER
Louvigny	Chantal BLANCHETIÈRE
Mathieu	Christine RAGE
Mouen	Lionel TOURGIS
Périers sur le Dan	Francis LETELLIER
Rocquancourt	Florence BOUCHARD
Rosel	Bernard LEMANISSIER
St Aignan de Cramenil	Franck LECOQ
St André sur Orne	Régine JAMES
St Aubin d'Arquenay	Christiane HARIVEL
St Contest	Jean Marc PHILIPPE
St Germain la Blanche Herbe	Micheline LECHARTIER
St Manvieu Norrey	Christine LEPAGE
Soliers	Marie-Claude VOISIN
Thaon	Anne Marie BELIARDE
Tilly la Campagne	Vincent CARDON
Tourville sur Odon	Gilbert DEBON
Verson	Anne COLLIN
Villons le Buissons	Pierre JAMES-BRASSET

Le conseil prend également acte du cadre d'exercice de la fonction de conseiller communautaire suppléant et valide les modifications apportées au règlement intérieur de la communauté urbaine Caen la mer pour ce qui les concerne.

N° C-2017-11-23/05 - Désignations de représentants de la communauté urbaine - SMLCI ; SDEC ; RESEAU ; Caen Normandie Développement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'ensemble des désignations, et désigne au sein des organismes ci-après:

- Membre du Syndicat Mixte de Lutte Contre les Inondations (SMLCI) :

M. Alain COLOMBE en remplacement de M. Jean-Louis DROU

- Membres du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados

M. Jean-Jacques BARTEAU en remplacement de M. Marc REYNAUD

M. Vincent CARDON en remplacement de M. Yves VIBERT

M. Jean-Louis DANOIS en remplacement de M. Jean-Pierre BALAS

- Membre du Syndicat mixte de production d'eau potable RESEAU :

Pour le CTE n° 5 : M. Jean-Pierre BALAS en remplacement de M. Loïk CAVELLEC

Pour le CTE n° 6 : M. Alain COLOMBE en remplacement de M. Daniel LE BLASTIER

Pour le CTE n° 7 : M. Vincent CARDON en remplacement de M. Yves VIBERT

Pour le CTE n° 8 : M. Jean-Jacques BARTEAU en remplacement de M. Marc REYNAUD

- Administrateur de Caen Normandie Développement :

- M. Serge BOUFFARD en remplacement de M. Patrick LECAPLAIN

N° C-2017-11-23/06 - Caen Normandie Métropole- Désignation de représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation, et décide de désigner pour représenter la communauté urbaine au sein du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, les délégués suivants :

- pour les affaires portant sur les actions métropolitaines dites de réseau :

Mme Béatrice TURBATTE en remplacement de M. Loïk CAVELLEC en tant que titulaire
M. Michel LAFONT en tant que suppléant de Mme Béatrice TURBATTE
M. Bruno HITIER en tant que suppléant de M. Dominique GOUTTE
M. Thierry RENOUF en remplacement de M. Marc REYNAUD en tant que suppléant

- pour les affaires portant sur les contractualisations et Actions spécifiques des EPCI socle :

Mme Laurence TROLET en remplacement de Mme Béatrice TURBATTE en tant que titulaire
M. Didier JEANNE en tant que titulaire en remplacement de M. Franck LAURENT
M. Jean Jacques BARTEAU en tant que titulaire en remplacement de M. Marc REYNAUD

N° C-2017-11-23/07 - Conseil de développement - Création et composition

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la création d'un conseil de développement sur le périmètre de son territoire, et approuve la composition de ce conseil développement.

Le bureau autorise le président ou son représentant à solliciter auprès de chacun des organismes listés le nom de la personne le représentant.

N° C-2017-11-23/08 - Compétence supplémentaire "Eclairage public d'intérêt communautaire dont l'éclairage public ornemental" - Définition de l'intérêt communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide au titre de la compétence supplémentaire "Eclairage public dont l'éclairage public ornemental", de définir d'intérêt communautaire :

- o L'éclairage public dont l'éclairage public ornemental (illuminations festives et mise en valeur des bâtiments publics) des communes de Tourville-sur-Odon et Verson ;
- o L'éclairage public dont l'éclairage public ornemental (mise en valeur des bâtiments publics et l'éclairage des terrains de sports) des communes de Bourguébus, Garcelles-Secqueville, Grentheville, Hubert-Folie, Rocquancourt, Saint-Aignan-de-Cramesnil, Soliers et Tilly-la-Campagne. L'éclairage public ornemental reconnu d'intérêt communautaire de ces communes ne comprend pas les dépenses énergétiques ;
- o L'éclairage public à l'exception de l'éclairage public ornemental (illuminations festives et mise en valeur des bâtiments publics) des communes de Cairon, Le Fresne-Camilly, Rosel, Rots, Saint-Manvieu-Norrey et Thue-et-Mue.

N° C-2017-11-23/09 - Saint-André-sur-Orne - remboursement des annuités des emprunts

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la convention relative au remboursement des annuités des emprunts du syndicat routier à la commune de Saint-André-sur-Orne.

N° C-2017-11-23/10 - Convention de dette récupérable - transfert de dette théorique à la communauté urbaine Caen la mer

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, adopte les conventions de dette récupérable pour les communes de Bénouville, Biéville-Beuville, Blainville sur Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Cambes-en-Plaine, Carpiquet, Colleville-Montgomery, Colombelles, Cuverville, Epron, Fleury-sur-orne, Giberville, Hermanville-sur-mer, Hérouville-Saint-Clair, Ifs, Lion-sur-Mer, Louvigny, Mathieu, Mondeville, Mouen, Ouistreham, Periers-sur-le-Dan, Saint-Contest, Saint-Germain-la-Blanche-Herbe et Sannerville.

N° C-2017-11-23/11 - Taxe aménagement - taux applicable et régime d'exonérations facultatives sur le territoire Caen la mer

Le conseil communautaire, après avoir en délibéré à la majorité absolue (4 contre – 1 abstention), décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.

Le conseil communautaire décide d'unifier les exonérations facultatives précédemment votées par les communes de la manière suivante :

- Exonération totale de la surface des logements sociaux bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ;
- Exonération à raison de 50% de leur surface (maximum autorisé par la loi), la surface des locaux à usage d'habitation financés avec un prêt à taux zéro (PTZ+) ;
- Exonération totale des abris de jardins, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

N° C-2017-11-23/12 - Taxe aménagement - Secteurs instaurant un taux de TA minoré compris entre 1% et 5%

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un taux réduit de taxe d'aménagement :

- de 1% sur la commune de Bretteville-sur-Odon, quartier Koenig, délimité par la zone Uf et Ufx ;
- de 2% sur la commune de Bourguébus sur la zone EOLE délimité par la zone UE.

N° C-2017-11-23/13 - Taxe d'aménagement - Secteurs instaurant un taux de TA majoré et supérieur à 5% (dans la limite de 20%)

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un taux majoré de taxe d'aménagement :

- de 13 % sur la commune d'Ifs sur secteur délimité,

- de 5.5% sur la commune de Bourguébus sur secteur délimité.

N° C-2017-11-23/14 - Evaluation des charges nettes transférées - Charges de personnel, quote-part des frais financiers, signalisation lumineuse tricolore

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport n° 2- 2017 du 18 octobre 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif à l'évaluation des charges nettes de personnel, des quote-parts des frais financiers et de la signalisation lumineuse tricolore de l'ensemble des communes membres.

N° C-2017-11-23/15 - Attribution de compensation définitive 2017

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de communiquer, de verser et encaisser le montant 2017 des attributions de compensation, selon le tableau ci-dessous,

2017	Attribution de compensation 2017 en €
Authie	-187 683,64
Benouville	-86 545,64
Bieville Beuville	-370 208,10
Blainville sur Orne	1 262 621,59
Bourguébus	177 445,46
Bretteville sur Odon	-525 014,94
Caen	-27 544 897,01
Cairon	16 119,07
Cambes en plaine	-274 483,19
Carpiquet	1 483 844,51
Colleville Montgomery	-75 525,12
Colombelles	1 136 764,11
Cormelles le Royal	2 928 510,21
Cuverville	-219 732,16
Demouville	-450 749,54
Epron	-119 974,27
Eterville	-292 789,70
Fleury sur Orne	-819 991,00
Le Fresne Camilly	-74 716,28
Garcelles-Secqueville	-16 546,89
Giberville	624 857,60
Grentheville	322 404,30
Hermanville sur mer	-611 001,85
Hérouville Saint Clair	1 491 452,91
Hubert-Folie	-19 202,23
Ifs	-974 608,71
Lion sur Mer	-346 815,55
Louvigny	-292 742,07
Mathieu	-267 331,01
Mondeville	7 058 279,07
Mouen	194 371,57
Ouistreham	-568 063,03
Périers sur le Dan	-75 324,35
Rocquancourt	80 165,13
Rosel	-40 124,40
Rots	447 461,86
Saint Aignan de Cramenil	4 631,83
Saint André sur orne	197 843,62
Saint Aubin D'arquenay	-30 566,14
Saint Contest	-386 368,33
Saint Germain la Blanche H	-461 144,83
Saint Manvieu Norrey	88 808,19
Saline	-697 940,62
Soliers	119 917,78
Thaon	-182 330,40
Thue et Mue	305 498,31
Tilly-la-Campagne	-7 026,00
Tourville sur odon	-42 472,47
Verson	353 664,03
Villons les buissons	-80 311,13

N° C-2017-11-23/16 - Admissions en non valeur

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les admissions en non-valeur présentées par Mme la Trésorière principale de Caen municipale pour un montant de :

- 13 839.99 € pour le budget principal
- 2 983.41 € pour le budget annexe de l'assainissement.

N° C-2017-11-23/17 - Distribution d'une entrée gratuite pour la patinoire de Caen la mer aux usagers de la patinoire provisoire installée par la Ville de Caen

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'action de promotion de la patinoire et précise que cette opération portera sur la distribution du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclus, d'une entrée gratuite (hors coût de location des patins) pour la patinoire de Caen la mer à toute personne venant patiner sur la patinoire provisoire de la Ville de Caen, valable jusqu'au 31 janvier 2018.

N° C-2017-11-23/18 - Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon - Tarif et convention de location d'infrastructures de génie civil pour l'installation de supports de communication électronique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre à disposition, lorsque cela représente un intérêt technique, certaines des infrastructures de la Communauté urbaine créées sur le quartier Koenig pour l'installation de réseaux de communication électroniques.

Le conseil approuve la convention cadre et son annexe, à intervenir avec les opérateurs de télécommunications, ainsi que le tarif de location des fourreaux pour le quartier Koenig à 3 € /ml / an (valeur janvier 2017).

Le conseil confirme que chaque projet fera l'objet d'un accord particulier, et autorise le président ou son représentant à signer les conventions.

N° C-2017-11-23/19 - Bretteville-sur-Odon - PLU - modification simplifiée n° 3 - modalités de mise à disposition du public

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

N° C-2017-11-23/20 - Tourville-sur-Odon - Débat sur les orientations du PADD du PLU de la commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré prend acte de la tenue, au sein du Conseil Communautaire, du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tourville-sur-Odon.

N° C-2017-11-23/21 - Association "Les Vikings, an 911" - désignation du représentant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation et désigne pour représenter la communauté urbaine au conseil d'administration de l'association "Les Vikings, an 911":

- Mme Claudie RIGOT

N° C-2017-11-23/22 - Acquisition d'une action et désignation d'un représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer dans la SA HLM 3f/ Immobilière Basse Seine

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir une action de la SA HLM 3f/ Immobilière Basse Seine au prix de 0.10 €.

Le conseil décide, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un représentant et désigne pour représenter la communauté urbaine Caen la mer en sa qualité d'actionnaire :

- M. Michel PATARD-LEGENDRE

N° C-2017-11-23/23 - Transfert de la compétence "élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)" au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole (établissement public chargé du Schéma de Cohérence Territoriale-SCoT)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité transfère la compétence «Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial», au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole, en tant que syndicat mixte en charge du SCoT Caen-Métropole.

Le conseil communautaire demande au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole d'assurer l'élaboration et l'animation d'un PCAET à l'échelle du SCoT Caen-Métropole, avec une déclinaison de la stratégie et des plans d'actions à l'échelle de la Communauté urbaine Caen la mer.

Le conseil communautaire autorise le Pôle Métropolitain à demander et à utiliser les données de la Communauté urbaine délivrées par l'Observatoire Régional Energie Climat Air Normand (ORECAN) pour l'élaboration du PCAET et précise que la communauté Urbaine Caen la mer conserve sa compétence générale «Protection et mise en valeur de l'environnement» ou «Transition énergétique», ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions air-énergie-climat concernant son territoire ;

Motion présentée par M. DURON

Le Conseil de la Communauté urbaine de Caen la mer réuni le 23 novembre 2017 a appris avec émotion et incompréhension la décision du conseil départemental de fermer le collège Henri Sellier de Colombelles, commune importante de notre communauté urbaine. Après la fermeture de la SMN, depuis plus de vingt ans les équipes municipales de Colombelles ont engagé avec succès des efforts importants pour redynamiser la ville : 1 154 logements ont été construits, 748 sont en construction, plus de 3 000 emplois ont été créés. Une politique culturelle ambitieuse vient appuyer les efforts des enseignants pour offrir le meilleur aux enfants de Colombelles.

Décider aujourd'hui de fermer le collège sans réelle concertation avec les élus et les populations n'est plus acceptable aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire demande expressément au Conseil départemental d'ouvrir une réflexion sur la démographie scolaire à l'échelle du département et d'engager une vraie concertation avec les élus, les enseignants et les associations de parents d'élèves.

(Diffusion aux maires des 55 communes
+ à tous les conseillers communautaires
titulaires et suppléants)

Affiché le **19 DEC. 2017**

Le Président
Joël BRUNEAU

